

REVUE DE PRESSE

**PETIT DEJEUNER – DEBAT
AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION FRIEDRICH NAUMANN**

**HOTEL HILTON – ALGER
DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2011**



Lundi 26 Septembre 2011 - page 7
Meziane Rabhi

Fonds Souverains et Fonds d'Investissement Algérien "L'enjeu reste la transformation de l'épargne en investissement"

"Il faut repenser le financement de l'économie", suggère Abdeldjellil Bouzidi, docteur en économie et enseignant à la Sorbonne Nouvelle.

L'enjeu pour l'économie algérienne reste la transformation, à un rythme plus soutenu, de l'épargne en investissement. C'est, du moins, la conviction de M. Abdeldjellil Bouzidi, docteur en économie et enseignant à la Sorbonne Nouvelle, qui a animé, hier à l'hôtel Hilton d'Alger, un débat sur les fonds souverains, organisé par le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (Care). M. Bouzidi a tenté de démystifier cette notion de fonds souverains qui, aujourd'hui, fait polémique, en Algérie, pour la presse internationale, notre pays a déjà des fonds souverains.

Pour M. Abdeldjellil Bouzidi, le terme de "fonds souverains" englobe plusieurs réalités qui peuvent être différentes. Cette notion est même devenue polysémique tant ceux qui en parlent ne pensent pas toujours à une même réalité. Abdeldjellil Bouzidi définit les fonds souverains comme des véhicules financiers publics gérant des fonds publics. Ces fonds peuvent être placés suivant une stratégie d'investissement préalablement établie. Les fonds souverains ne gèrent que 4 000 milliards de dollars, très loin derrière les fonds de pension. 64% des fonds souverains proviennent des ressources d'hydrocarbures.

"Le Fonds de régulations des recettes, par rapport à la définition que j'ai donnée, c'est un fonds souverain", explique Abdeljellil Bouzidi, indiquant que l'Algérie apparaît dans les classements internationaux des pays ayant un fonds souverain, ne serait-ce qu'à travers le Fonds de régulation des recettes.

Du coup, M. Abdeldjellil expose trois réalités algériennes qui font penser à des fonds souverains, citant les réserves de changes placées en actifs liquides souverains, le Fonds de régulation des recettes et le Fonds national d'investissement. "Il y a déjà des fonds souverains en Algérie. C'est à la limite un faux débat. La question est à quoi servirait un fonds souverain ?" affirme Abdeldjellil Bouzidi. L'économiste estime que l'économie algérienne "est toujours en attente de décollage". Certes, sur le plan macroéconomique, les fondamentaux sont au vert.

Malheureusement, sur le plan microéconomique, beaucoup reste à faire : une croissance économique insuffisante, un climat des affaires à améliorer. L'industrie manufacturière pèse pour moins de 5% du produit intérieur brut, alors qu'elle était de l'ordre de 18% dans les années 1980. On exporte, environ un milliard de dollars hors hydrocarbures, dont 60 millions de dollars seulement de produits manufacturiers, pour des importations des biens et services estimées à 50 milliards de dollars. "Il faut repenser le financement de l'économie", suggère Abdeldjellil Bouzidi. Pourquoi il faut repenser le financement de l'économie algérienne. En Algérie, le taux d'épargne représentait plus de 52% du PIB, pour un taux d'investissement estimé à 33%. En d'autres termes, il y a un fort taux de thésaurisation.

Parallèlement, les IDE hors hydrocarbures restent limités et ne s'orientent pas vers l'industrie, préférant les services (téléphonie, immobilier et secteur bancaire notamment). L'enjeu-clé pour l'économie algérienne reste donc la transformation, à un rythme plus soutenu, de l'épargne publique abondante en investissement.

Ce rôle de transformation est traditionnellement dévolu aux banques et aux marchés de capitaux. Mais en Algérie, le marché de capitaux est à l'état embryonnaire. Les banques publiques, qui récoltent plus de 85% des dépôts, remplissent mal leur rôle de transformation. "Les secteurs de production de biens et services peinent à financer leurs investissements", conclut M. Bouzidi, d'où la pertinence de la création d'un fonds d'État dédié à l'investissement. Ce fonds s'inscrirait dans une stratégie économique à moyen terme, elle-même au service d'une vision à long terme pour l'Algérie.

L'objectif du fonds serait de réamorcer la pompe de l'investissement productif, et notamment en créant des champions nationaux dans les secteurs stratégiques, en suscitant l'émergence d'un réseau de PME compétitives et innovantes et en favorisant l'émergence de pôles de compétitivité. Ce fonds pourrait constituer le bras armé des politiques de l'offre au profit de l'investissement productif. Abdeldjellil Bouzidi a conclu que la gouvernance, la politique de ressources humaines et le "talent management" constituent des facteurs indispensables à la réussite d'un tel projet.



Lundi 26 Septembre 2011 - page 8
A. Zentar

C'est sous le générique « Les fonds souverains : mythes et réalités » que le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE), avec l'appui de la fondation Friedrich Nauman, a organisé hier à l'hôtel Hilton une rencontre débat sur cette question. Points forts...

Le sujet est d'une brûlante actualité en ce qu'il interpelle et les détenteurs du cercle décisionnel, au premier chef s'entend, puisque quelque part maîtres du jeu incontestables, mais contestés tout de même, et des managers d'entreprises relevant et de la sphère économique privée et de la sphère publique. Dont les intérêts, du moins si l'on s'en tient à la teneur et orientation de leurs interventions respectives, paraissent tantôt divergents, tantôt convergents. Bien que rarement consensuels et en synergie. Quand bien même le propre de tout débat fut-il d'ordre économique ou autre est d'être contradictoire.

C'est son essence et sa quintessence même... Ce qui a suscité par moments quelques frictions sinon prises de bec qui n'ont toutefois jamais dépassé les règles de la bienséance. C'est que le sujet est déjà en soi passionnant et passionné. Voire quelque peu tabou en ce que le terme souverain renvoie à la seule prérogative de puissance publique, autrement dit une espèce de droit régalien. Et comme les mythes ont la peau dure... Ceci dit, il faut savoir sans avoir la prétention d'inventer l'eau chaude qu'on entend par fonds souverains des « fonds d'investissement contrôlés par un Etat, le plus souvent alimentés par des recettes provenant, pour l'essentiel, de revenus de matières premières, soit des hydrocarbures investis dans une logique normalement financière afin de procurer des ressources à cet Etat, une fois que la matière première en question aura été épuisée ». D'où l'absolue nécessité du principe de précaution ; par le truchement, par exemple, de ce que les plus avertis des financiers désignent par « l'encouragement du matelas thésaurisé ». Tout en apprenant à « accepter la perte dans un fonds souverain ». En vertu sans doute de la fameuse théorie du risque qui veut, justement, que « le risque zéro » ne puisse avoir droit de cité en l'espèce. Ce qui n'exclut point de tendre autant que faire se peut à « apurer un passif gestionnel » né le plus souvent par ailleurs « de vieux réflexes de gestion ». Car il est patent, et les gestionnaires en conviennent volontiers, qu'on ne saurait « faire du neuf avec du vieux ».

En effet, force est de constater, d'admettre et surtout de déplorer tous ces « anachronismes persistants », et ce quand bien même le discours ambiant se veut sinon s'affiche « en phase avec les outils théoriques du management ». Effets de manche ou simple figure de style, qu'importe le parfum pourvu qu'on ait l'ivresse... Au vrai et sans verser ici dans une stérile polémique ou logomachie — dispute de mots — il va sans dire qu'il importe de définir au préalable ce que recouvre cette notion de « fonds souverains ». Tant les définitions entendues çà et là divergent parfois et sur la forme et sur le fond. Ce qui n'est pas sans gêner aux entourures les adeptes de la polysémie... D'autres thématiques à la périphérie du thème du jour ont interpellé l'assistance sinon le panel, mais l'essentiel, n'est-ce pas, est d'avoir œuvré de concert à « réduire les champs de l'incertitude ». Et il y en a...



Lundi 26 Septembre 2011 6 Page 5
Fella Midjek

POUR FINANCER L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

«La surliquidité peut être transformée en fonds souverains», *affirme le Dr Bouzidi*

«ON DEVRAIT TRANSFORMER LA SURLIQUIDITÉ DES BANQUES EN RESSOURCES POUR FONDS SOUVERAINS ET FINANCER AINSI L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE», A SUGGÉRÉ, HIER À ALGER, ABDELJALLIL BOUZIDI, DOCTEUR EN ÉCONOMIE ET ENSEIGNANT À LA SORBONNE-NOUVELLE (PARIS 3).

Une option possible, selon M. Bouzidi, puisque «l'Algérie a trois fonds souverains», en faisant référence au fonds des réserves de change (près de 174 milliards de dollars), le fonds de régulation des recettes (FRR, 70 milliards de dollars), et le fonds national de l'investissement (FNI, 1,8 milliard de dollars). Ils peuvent servir de fonds souverains pour financer l'économie et surtout le secteur productif dont les PME en les alimentant avec la surliquidité (+136,2 milliards de dinars) ou l'épargne, a-t-il développé lors du petit-déjeuner du Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) en collaboration avec la Fondation Friedrich Naumann.

Pour l'économie algérienne, «la clé est de transformer l'épargne publique et abondante qui dépasse 50% du PIB (produit intérieur brut) en investissements productifs », a-t-il dit en ajoutant que «quel que soit le montant, il faudra commencer par un fonds d'investissement en domestique sur le long terme en développant le tissu des PME principalement privées mais aussi publiques sans s'interdire le partenariat avec des sociétés étrangères».

Ce jeune économiste et vice-président de l'Observatoire des émergents et de l'association Algerian Talents Network, a relevé qu' «il y a un réel problème de transformation de cette épargne en investissement en Algérie pour repenser le modèle de financement de l'économie algérienne». Il s'agit d'un fonds nouveau

qui sera un «outil pilote» puis l'élargir ou carrément «utiliser cette épargne dans le FNI qui répondra le mieux au financement de l'économie et mieux le cibler sur des projets à valeur ajoutée.

Ce docteur en économie, spécialiste des finances, définit le fonds souverain comme étant «un véhicule financier public gérant l'argent public». Les ressources de ce fonds pourraient être portées jusqu'à 10 milliards DA, a-t-il signalé donc, il faudra des mécanismes pour transformer cette épargne en ressources

pour fonds souverains d'autant que l'Algérie est classée 4e avec un taux d'épargne de 52% pour un taux d'investissement ne dépassant pas les 33% et l'industrie 4,5% du PIB.

Pour sa part, Lies Kerrar, Pdg du Cabinet Humilis, a signalé que seulement «40% des dépôts bancaires sont réinjectés dans l'économie» et l'usage du FRR (alimenté par la fiscalité pétrolière) se limite actuellement à un exercice budgétaire en cas de déficit. Enfin, les économistes et les chefs d'entreprises présents au débat ont relevé que l'Algérie possède deux critères qui lui permettent d'avoir ses fonds souverains : des réserves de change importantes et un excédent commercial en sa faveur.

Le Soir

D'ALGERIE

Lundi 26 Septembre 2011 - Page 3
Nawal Imès -

CRÉATION DE FONDS SOUVERAINS

Le oui mais des experts

L'Algérie a-t-elle intérêt à créer un fonds souverain ? Même les experts convaincus de cette nécessité sont nuancés : ils estiment qu'un tel projet nécessite des préalables qui ne sont pas tous réunis.

La question devenue récurrente a fait hier l'objet d'un débat initié par le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (Care). Abdeldjalil Bouzidi, docteur en économie, dans une intervention autour du thème «Fonds souverains : mythes et réalités» a affirmé que le développement d'un fonds souverain nécessite l'existence d'une vision claire de la direction que les politiques veulent donner au pays. Mais en l'absence de cette vision, faudra-t-il s'abstenir de créer ce fonds ? Non, répond-il convaincu que la pyramide pouvait être inversée et que si la volonté politique était forte, la création d'un fonds souverain était possible. Une création qui, si elle devait être validée par les pouvoirs publics, se heurterait au problème de la ressource humaine. L'expert pense que «ne peut s'improviser gestionnaire d'actifs qui le veut et du jour au lendemain».

Un avis que partageaient hier un nombre de spécialistes présents à la rencontre organisée par le Care. La clé de la réussite résiderait, selon eux, dans un bon management et une bonne gouvernance. Estimant le fonds souverain un outil «comme un autre», certains intervenants ont regretté que le débat en Algérie prenne l'allure d'un débat doctrinal et culturel. Les pouvoirs publics ont en effet adopté des positions des plus contradictoires à ce sujet. Chakib Khelil, alors ministre de l'Energie et président de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), n'avait pas exclu que l'Algérie se dote de fonds publics d'investissements dits fonds souverains, dans quatre à cinq ans. La mise en place d'un fonds d'investissements pour gérer la manne pétrolière est une «option valable» déclarait-il avant que le ministre des Finances, Karim Djoudi, ne ferme la porte à une telle éventualité. Le ministre des Finances a exclu l'option de s'investir dans les fonds souverains annonçant une réflexion qui a pour but de parvenir à une gestion beaucoup plus dynamique des placements de l'Algérie à l'étranger. Faisant valoir le principe de prudence, le ministre des Finances expliquait alors que le choix de l'Algérie était de limiter le risque de perte en capital «quitte à tirer moins de rendement. Et pour cela, l'investissement de l'Algérie se fait dans des actifs d'Etat et non pas dans des actifs privés de type fonds souverains» répondait-il à une question relative aux placements des avoirs de l'Algérie à l'étranger.